

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Arrêté du 25 juin 2026

modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement

NOR : TECL2617317A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4 et L. 425-2 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 23 juin 2026,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 susvisé est ainsi modifié :

a) Le deuxième alinéa de l'article 7 est ainsi rédigé :

« – les dispositifs de localisation des chiens dans le seul but de les rechercher ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions, sauf prescriptions particulières contraires dans le schéma départemental de gestion cynégétique. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5 s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule ; »

b) Le dernier alinéa de l'article 7 est ainsi rédigé :

« – l'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques » ;

c) Le II de l'article 8 est abrogé.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint au directeur de l'eau et de la biodiversité,*

D. LAMOTTE